

Ecolo veut renforcer le Délégué aux droits de l'enfant

■ Ecolo va déposer une proposition de décret et ordonnance conjoints pour lui permettre d'intervenir au niveau régional.

C'est en 1991 que la Communauté française a institué un Délégué général aux droits de l'enfant. Un acteur au rôle essentiel qui veille au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), assure la promotion des droits et intérêts de l'enfant, informe sur ces droits et intérêts et assure leur respect effectif en Wallonie et à Bruxelles.

Plus de 20 ans plus tard, le rôle du Délégué s'est considérablement renforcé grâce à l'expérience acquise, mais aussi, et surtout, à l'évolution du contexte sociétal et à la difficulté de faire respecter certains droits. Or, les droits de l'enfant ne concernent pas uniquement les politiques de l'enfance, mais bien l'ensemble des politiques qui peuvent avoir un impact, quel qu'il soit, sur l'enfant.

Champ d'action restreint

Pourtant, le champ d'action du Délégué demeure confiné aux frontières de la Communauté française. *"Lors de la présentation de son rapport (2013-2014), le Délégué aux droits de l'enfant s'est lui-même exprimé en déclarant qu'il se sentait un peu étriqué dans son manteau actuel"*, indique Stéphane Hazée (Ecolo), député wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). *"Le délégué a également précisé que son homologue flamand jouissait déjà de compétences sur les matières régionales qui concernent le territoire régional flamand, complète Barbara Trachte (Écolo), députée bruxelloise et à la FWB. Pour lui, il serait donc intéressant que, formellement, ses compétences soient étendues aux compétences régionales wallonnes et bruxelloises."*

Un appel qui a d'autant plus de sens que, dans le cadre de la sixième réforme de l'État (entrée entièrement en vigueur le 1^{er} juillet 2014), une série de compétences ont été transférées vers la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, la Région bruxelloise, la Commission communautaire commune (Cocom) et la Commission communautaire française (Cocof), dont certaines peuvent être directement en lien avec les droits des enfants.

Un nouvel outil législatif

Exemples ? Le logement. *"Lorsque des enfants dorment à la rue ou vivent dans l'insalubrité, il y a une violation flagrante d'un droit de l'enfant qui est essentiel"*, explique Stéphane Hazée. Ou encore les politiques d'inclusion sociale. *"La pauvreté des enfants est aussi un drame dans un certain nombre de cas"*, enchaîne-t-il. Idem en ce qui con-

cerne les allocations familiales, qui relèvent désormais des Régions et de la Cocom à Bruxelles. *"Bien sûr, il est intéressant de pouvoir avoir sur ce champ de matières l'autorité du Délégué pour veiller aux droits des enfants."* Barbara Trachte ajoute : *"À Bruxelles, vu l'essor démographique, se posent les questions de l'aménagement de l'espace public (plaines de jeux, espaces verts) et de la mobilité comme le transport scolaire des enfants en situation de handicap."*

Outre le transfert de nouvelles compétences aux entités fédérées, la sixième réforme de l'État a créé un nouvel outil législatif permettant aux différentes assemblées d'adopter des textes législatifs en commun : ce sont des décrets conjoints. Une opportunité que va saisir le groupe Écolo, puisqu'il va déposer une proposition de décret et ordonnances conjoints instituant "un Délégué général aux droits de l'enfant commun à la Communauté française, la Région wallonne, la Région bruxelloise, la Cocom et la Cocof". *"Bien sûr, cela n'a encore jamais été fait, informe M. Hazée. La première fois, il faudra sans doute un peu essuyer les plâtres parce que c'est un chemin à débroussailler un peu, mais, dès le moment où la possibilité existe, il est intéressant de pouvoir prendre des normes législatives conjointes entre deux ou plusieurs entités fédérées."* De son côté, Groen ! effectuera la même démarche afin d'étendre les compétences de son délégué à la Région bruxelloise et la Cocom.

St. Bo.

BERNARD DE VOS

Délégué général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

"Le Délégué aux droits de l'enfant a lui-même déclaré qu'il se sentait un peu étriqué dans son manteau actuel."

STÉPHANE HAZÉE
Député wallon (Écolo).